



## Mon amie menace de porter plainte contre moi que faire ?

-----  
Par Janoshka06

Bonjour,

J'ai été hébergée chez une amie pendant 5 mois c'était juste le temps que je trouve un appartement ayant décroché mon premier emploi après avoir fini mes études. Elle me l'a proposé d'elle même car j'ai une très mauvaise entente avec ma mère qui est violente avec moi, au départ j'ai refusé lui disant que j'allais m'en sortir toute seule mais la situation était vraiment compliquée et elle a insisté me disant qu'elle ne supportait pas de me voir dans cet environnement la. J'ai fini par accepter mais je lui ai dit que c'était à titre temporaire max 6 mois et que bien sûr je participerai aux dépenses quotidiennes. On s'est fixée à 300 euros par mois. Au départ la cohabitation se passait bien, puis elle a commencé à me demander 400, 500, 600 euros par mois. Quand je lui ai fait remarqué que ce n'était pas la somme convenue au départ, elle m'a répondu que je devais m'estimer heureuse de ne pas payer plus et lui être reconnaissante de m'avoir « sorti de la merde ». Donc je lui ai donné n'ayant pas d'autre choix. Ces dépenses étaient pour les courses alimentaires et hygiène et je lui ai fait remarqué plusieurs fois que c'était beaucoup trop pour nous. Notre relation s'est dégradée j'ai cherché un appartement au plus vite, elle commençait des conflits tous les jours pour me faire partir au plus vite. Quand j'ai déménagé elle a commencé une énième dispute et on a conclu qu'on ne se parlerait plus. Suite à cela elle m'a envoyé un message me disant que je lui devais 400 euros pour des courses que je n'ai pas payé avant mon déménagement. Je précise que je n'ai rien consommé puisqu'elle a acheté tout ça quelques jours avant mon déménagement. Je lui ai donné pour que je puisse avoir enfin la paix. Suite à cela elle m'a recontacté me demandant que je lui restitue des affaires qu'elle m'avait prêté, je lui ai rendu et elle m'a rendu les miennes. Elle m'a de nouveau contacté un mois plus tard pour me prendre la tête, je lui ai dit que je voulais plus lui parler et de me laisser tranquille et je l'ai bloqué. Malheureusement il y a 4 jours j'ai reçu un message d'un numéro inconnu (une amie à elle) me disant qu'elle me demandait de lui restituer tous les cadeaux qu'elle m'a offert et des affaires qu'elle m'a donné sous 8 jours sinon une lettre de mise en demeure me sera envoyée à mon domicile. J'ai pris contacte avec mon amie pour lui dire que je peux lui rendre « ses » affaires (qu'elle m'a offert tout de même) sans problème et que je ne voulais plus avoir de problème avec elle. Mais à chaque fois que je lui propose une date elle me dit qu'elle ne peut pas. Je lui ai demandé si une personne tierce pouvait juste m'ouvrir la porte du haul de son immeuble afin que je puisse déposer les sacs mais elle ne veut pas. De plus elle me demande de lui rembourser un vase que j'aurais cassé. Est ce que je suis en tort juridiquement dans cette histoire ? Je veux juste être tranquille cette situation me pèse énormément je veux juste qu'elle me laisse faire ma vie mais je sais qu'elle est déterminée à me pourrir jusqu'au bout quitte à aller porter plainte. Je veux juste savoir comment je peux me protéger légalement ? Et si elle a le droit de porter plainte contre moi pour vol ou quoi que ce soit ? Et dans le cas où elle décide de faire ça comment je peux me retourner contre elle ? Je précise que j'ai tous les messages, toutes les preuves de virements effectués en sa faveur. Je vous remercie pour le temps et l'aide que vous pouvez m'accorder.

-----  
Par jodelariege

Bonjour

votre amie semble vouloir, excusez l'expression, "vous presser comme un citron"

Gardez toutes les preuves de vos virements /remboursements au cas où on vous les demanderait mais il y a peu de chance que sa plainte pour vol soit acceptée

Cessez tout contact avec elle et si elle continue vous pourrez à votre tour déposer plainte pour harcèlement voire extorsion de fond

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Elle vous a hébergé en échange d'un paiement.

Ceci s'appelle une sous location.

C'est interdit sans autorisation du bailleur et le montant ne peut pas être supérieur au loyer principal.

Vous pourriez la dénoncer et ainsi faire résilier son bail et même devoir rembourser au bailleur les sommes perçues...

Coupez les ponts avec cette personne.

-----  
Par janus2

Elle vous a hébergé en échange d'un paiement.  
Ceci s'appelle une sous location.

Bonjour,  
On ne sait pas si cette "amie" était locataire, du moins je ne me rappelle pas l'avoir lu.

-----  
Par yapasdequoi

En effet..  
Si elle est propriétaire, il reste quand même la dernière phrase de ma réponse :  
Coupez les ponts avec cette personne.

-----  
Par Janoshka06

Mon amie est bien locataire quand elle m'a hébergé elle n'a rien signalé à son propriétaire ni à la CAF pour continuer à percevoir ses aides au logement.

-----  
Par yapasdequoi

Le mieux pour vous c'est de tourner la page et de couper les ponts maintenant avec elle.

-----  
Par absurdavid

Petite déclaration à la CAF attestant que vous étiez logée chez elle en échange de paiements, ils s'occuperont du reste avec elle !